

Recherche et innovation

L'OMPIC planche sur le capital immatériel des entreprises

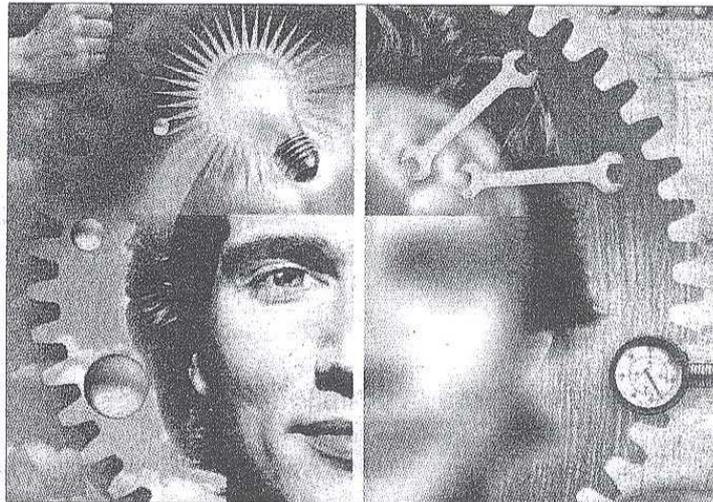
L'Office marocain de la propriété intellectuelle et commerciale (OMPIC) mène actuellement une réflexion pour développer son propre modèle de calcul du capital immatériel des entreprises. Pour ce faire, il s'est adjoint les services d'experts internationaux de renom.

L'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC) mène une réflexion pour développer un modèle spécifique devant mesurer le capital intellectuel des sociétés. «Aujourd'hui, nous sommes à un stade de réflexion. L'objectif étant de développer des outils objectifs et efficaces pour mesurer le capital immatériel des entreprises. Nous avons impliqué dans le processus des experts internationaux de renom afin de développer un modèle de calcul pertinent», déclare au «Matin» Adil El Maliki, directeur général de l'OMPIC, en marge du séminaire «Outils de mesure de l'innovation, Global Innovation Index 2014», organisé le 11 septembre à Casablanca.

Une fois le modèle de calcul défini, l'opération d'évaluation du patrimoine immatériel des entreprises devrait se dérouler dans de bonnes conditions, puisque l'OMPIC dispose à la fois du Registre des propriétés industrielles et du Registre central de commerce. La valorisation du capital immatériel des entreprises permettrait à coup sûr au Maroc d'améliorer son classement

dans l'Indice global de l'innovation. D'ailleurs, ce dernier prend en considération plusieurs critères, dont le capital intellectuel des entreprises.

Rappel : dans son édition 2014, le Maroc pointe au 84e rang sur 143 pays, grimant ainsi de huit de places par rapport au classement 2013. «Je pense que le Maroc a réalisé une progression importante pour pouvoir améliorer son classement. Grâce au travail de plusieurs institutions étatiques et des différents départements ministériels, le pays a bien mérité son nouveau positionnement», affirme Sacha Wunsch-Vincent, économiste senior à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et membre de l'équipe de rédaction du Global Innovation Index. Pour l'expert, il est important de souligner les points forts qui ont permis au Royaume d'améliorer son classement. «Il y a un élément très important à signaler, à savoir le processus de création d'entreprises qui est relativement meilleur comparé à d'autres pays de la région et même à des pays développés. C'est un processus qui se caractérise par



La valorisation du capital immatériel des entreprises permettrait à coup sûr au Maroc d'améliorer son classement dans l'Indice global de l'innovation.

sa facilité procédurale, c'est-à-dire qu'un porteur de projet peut créer son entreprise en pas moins de 48 heures. À cela, il faut ajouter la qualité et le niveau des Institutions de l'innovation et le capital humain des entreprises et des établissements de recherche», explique-t-il.

Et les points faibles ? Pour Sacha Wunsch-Vincent, s'il y a un point faible, c'est essentiellement le manque de conversion des livrables de recherche et de l'innovation en produits commercialisables. «C'est une dimension qu'il va falloir travailler davantage afin de permettre à la recherche et l'innovation d'être en lien direct avec l'entreprise», dé-

veloppe l'économiste. Pour lui, les chercheurs doivent entretenir un rapport encore plus étroit avec le monde des entreprises qui, elles, transforment l'innovation en produits concrets. «Il faut savoir que le tissu de l'innovation et de la recherche est un échange entre les différents acteurs. Et l'entreprise est au cœur de cette innovation et peut donc en bénéficier pour accélérer son développement. Je pense que ce cloisonnement constaté au Maroc devrait être travaillé pour pouvoir valoriser l'approche de l'innovation et la création d'entreprises», souligne Sacha Wunsch-Vincent. ■

Saïd Naoumi